

**SÉANCE DU**  
**30 JUIN 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

**OBJET**

**Cœur des sources –  
sollicitation de l'aide  
régionale à la  
construction et à  
l'aménagement des  
conservatoires**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er juillet 2021  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 1er juillet 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINDUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**LA COMMUNE NOUVELLE**  
**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD  
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALLAIRE

**OBJET** : CŒUR DES SOURCES – SOLLICITATION DE L’AIDE REGIONALE A LA CONSTRUCTION ET A L’AMENAGEMENT DES CONSERVATOIRES

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville vient de désigner le groupement de maîtrise d’œuvre de l’opération Cœur des Sources, projet d’envergure qui permettra de créer un « nouveau lieu urbain » dans la partie sud de la ville. Avec ce projet, la Ville conforte la dimension d’écoquartier engagée dans ce quartier en prenant en compte les valeurs fortes qu'elle porte et notamment :

- ✓ Respect du patrimoine bâti et naturel
- ✓ Ecologie urbaine
- ✓ Biodiversité
- ✓ Vivre ensemble

Le programme de cette opération comprend la construction ou la reconstruction de plusieurs équipements : le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental, le gymnase des coteaux du Bel Air, une Agora, et le nouveau groupe scolaire Saint Léger.

Le bâtiment du nouveau Conservatoire, dédié à l’apprentissage et à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre, sera doté d’un auditorium de 250 places ayant vocation à accueillir aussi bien des activités de pratique instrumentale (répétitions d’orchestres, auditions avec ou sans public), de diffusion musicale (concerts), que diverses formes de spectacle vivant (danse, théâtre, contes musicaux).

La construction du Conservatoire peut être cofinancée par l’aide « Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » de la Région Île-de-France à hauteur de 30 % des dépenses éligibles plafonnées à 6,5 M€ HT pour les opérations de travaux, et dans la limite de 15 % du coût des travaux HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l’aide « Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » de la Région Île-de-France pour l’opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s’y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

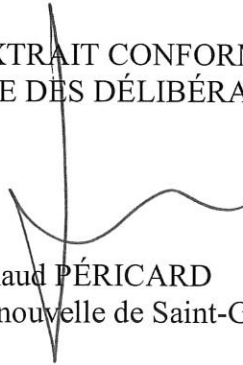
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aide « Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels » de la Région Île-de-France pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye